

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00802 Numéro SIREN : 847 718 228 Nom ou dénomination : MODA ORIENT

Ce dépôt a été enregistré le 21/10/2021 sous le numéro de dépôt 35604

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2020	et clos le	31/12/2020	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE **** **** SUR TELEDEC.FR ****
MODA ORIENT - SIREN : 847718228	
Adresse du siège social:	Ancienne adresse en cas de changement:
5 RUE DES GARDINOUX 5-7 93300 AUBERVILLIERS	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐
--------------------	---

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 %	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %		
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité	Zone de restructuration de la défense	Zone de développement prioritaire
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) ☐			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	☐

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Oui	Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE
---	-----	--	------

Comptable, conseil ou CGA :

Visa : CGA ☐

Viseur conventionné : ☐

(certifié conforme à l'original)

Identité du déclarant:

Date: 09/07/2021 Lieu: AUBERVILLIERS

Civilité du déclarant : M

Nom du déclarant : XU DAOSEN

Qualité du déclarant : PRESIDENT

Examen de conformité
fiscale (ECF)

prestataire :

IMPOT SUR LES SOCIETES						N° 2065 bis-SD 2021					
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)		ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065				ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR					
						Si déposé néant, cochez la case :					
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES											
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres					
						b					
Montant des distributions corespondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e					
						f					
						g					
						h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j					
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)					
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
				Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
						à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
						Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
1				2	3	4	5	6	7	8	
XU DAOSEN DIRIGEANT M 12 RUE LEON JOUHAUX 75010 PARIS				100	2020	4 379					
J DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS											
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION											
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%							
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)				33 159		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
						MVLT imputée sur les PVL de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)						MVLT réalisée au cours de l'exercice					
						MVLT restant à reporter					



Désignation de l'entreprise MODA ORIENT - SIREN : 847718228				Néant ☐			
Durée de l'exercice en nombre de mois 12				Durée de l'exercice précédent 12			
				Exercice N clos le 31/12/2020			
				Brut 1			
				Amortissements-Provisions 2			
				Net 3			
ACTIF							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012			
		Autres*	014	016			
	Immobilisations corporelles*	028	3 000	030	1 914	1 086	
	Immobilisations financières* (1)	040	10 858	042		10 858	
	Total I (5)	044	13 858	048	1 914	11 945	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052			
		Marchandises*	060	168 338	062		168 338
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	18 486	070		18 486
		Autres* (3)	072	2 817	074		2 817
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	29 909	086		29 909	
	Charges constatées d'avance*	092	653	094		653	
	Total II	096	220 203	098		220 203	
	Total général (I + II)	110	234 061	112	1 914	232 148	
PASSIF							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120			3 000		
	Écarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	131		)	132		
	Report à nouveau	134			-26 602		
	Résultat de l'exercice	136			11 801		
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142			-11 801		
	Provisions pour risques et charges	Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166			228 105		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	163	)	172	15 843	
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176			243 948			
Total général (I + II + III) 180 232 148							
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	5 025	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



Formulaire obligatoire n°14030*04
Articles 1586 ter à 1586 nonies du CGI



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 1330-CVAE-SD

@internet-DGFiP
Adapté à la télédéclaration
par TELEDEC.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALAIRES
(ELEMENTS DE REPARTITION DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES)

Dénomination de l'entreprise	IGD AND CO - SIREN : 815288378
------------------------------	--------------------------------

A	Date	Nom du signataire	Qualité du signataire	Titre du signataire
AUBERVILLIERS	12/01/2021	CHEN ISABELLE	GERANTE	MLE

I. GÉNÉRALITÉS

Période de référence (JJMMAAAA)	Exercice du 01/01/2019	au 31/12/2019
------------------------------------	------------------------	---------------

Date de cessation	
-------------------	--

II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTÉE

Valeur ajoutée	A2	447 882
Chiffre d'affaires de référence	A3	2 548 209
Chiffre d'affaires de référence du groupe	B6	

*La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts
Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.*


MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2021

ADAPTE POUR LA TITULAIRES

PAR TEL EDEC FR

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise MODA ORIENT - SIREN : 847718228

Néant ☐

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2020

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *				209	63 295	210	231 004
Production vendue	{	Biens	}	dont export et livraisons intracommunautaires	{	215	214
		Services *				217	218
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
Production immobilisée *						224	
Subventions d'exploitations reçues						226	6 249
Autres produits						230	10
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	237 539

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	19 850		
Variation de stocks (marchandises) *						236	100 324		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240			
Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	66 002		
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)					243	1 730	244	2 465
Rémunérations du personnel *						250	34 958		
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	792		
Dotations aux amortissements *						254	1 000		
Dotations aux provisions						256			
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	}	259		262	4		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	225 395		

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)	294	252
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347	}	300	90
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)

					310	11 801		
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	11 801	314	

B - RÉSULTAT FISCAL

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles *				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248		330	90	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU - TA (44 octies et octies A)	987	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		342	
	IFI (44 sexes A)	989	ZRD (44 tridécies)	127	ZRR (44 quindécies)	138			
	Bassins d'emplois à redynamiser (44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344	ZFANG (44 quaterdecies)	345			
	BLD (44 sexesdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septidécies)	993					
	Créances div. au titre du report en arrière du déficit	346	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies A)	655	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies A)	643		350	
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies B)	645	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies C)	647	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies D)	648			
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies E)	641	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)	649			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	352	5 642	351	
				Déficit col. 2					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
	Déficits antérieurs reportables * 26 602, dont imputés sur le résultat :						360	5 642	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	370	0	372		
				Déficit col. 2					

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES

CONTRAVENTION	90

DÉTAIL DES DÉDUCTIONS DIVERSES	
FONDS DE SOLIDARITE	6 249

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2021

ADAPTE POUR LA TELE-DECLARATION
PAR TELEDEC.FRFormulaire obligatoire (article 392 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : MODA ORIENT - SIREN : 847718228

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	3 000	462		464		466	3 000		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480	15 883	482		484	5 025	486	10 858		
TOTAL		490	18 883	492		494	5 025	496	13 858		
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	914	552	1 000	554		556	1 914		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	914	572	1 000	574		576	1 914		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1										
	2										
	3										
	4										
	5										
	6										
	7										
	8										
	9										
	10										
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589	590			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	591	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N07.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : MODA ORIENT - SIREN : 847718228										Néant ☐ *																																																																																																																										
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																				
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																											
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																												
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																												
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																												
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																												
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																																																																																																																												
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																																																																																																																												
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																																																												
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																																												
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																												
<table border="1"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="2">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amen. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="7">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> <td>780</td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							Dotations		Reprises									Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						Terrains	710		715		2							Constructions	720		725		3							Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4							Inst. générales, agencements amen. div.	740		745		5							Matériel de transport	750		755		6							Autres immobilisations corporelles	760		765		7							TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD							780
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																														
	Dotations		Reprises																																																																																																																																	
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																														
Terrains	710		715		2																																																																																																																															
Constructions	720		725		3																																																																																																																															
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4																																																																																																																															
Inst. générales, agencements amen. div.	740		745		5																																																																																																																															
Matériel de transport	750		755		6																																																																																																																															
Autres immobilisations corporelles	760		765		7																																																																																																																															
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD							780																																																																																																																								
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																														
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	26 602		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995																																																																																																																									
Fusion/absorption : déficits transférés de plein droit (art 209-II-2)		982 bis		Fusion/absorption : nombre d'opérations		982 ter			Déficits étrangers des PME, antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996																																																																																																																									
Déficits imputés				983	5 642																																																																																																																															
Déficits reportables				984	20 960																																																																																																																															
Déficits de l'exercice				860																																																																																																																																
Total des déficits restant à reporter				870	20 960																																																																																																																															
VI DIVERS																																																																																																																																				
Primes et cotisations complémentaires facultatives						dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI, dont Madelin		325		381																																																																																																																										
						dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327																																																																																																																												
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326		380																																																																																																																										
N° du centre de gestion agréé										388																																																																																																																										
Montant de la TVA collectée										374 33 542																																																																																																																										
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378 12 902																																																																																																																										
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399																																																																																																																										
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398																																																																																																																										
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397																																																																																																																										

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise: MODA ORIENT - SIREN : 847718228		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01/01/2020 et clos le: 31/12/2020		Données en nombre de mois 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	2
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	231 280
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	231 280
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	10
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	6 249
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	6 259
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	21 232
Variation négative des stocks		145	100 324
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	10 584
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	4
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	132 144
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	105 395
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		117	105 395

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	231 280	Effectifs au sens de la CVAE * 023 2
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	01/01/2020 160	31/12/2020
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2021

ADAPTE POUR LA TELEDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE MODA ORIENT - SIREN : 847718228

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom complet XU DAOSEN
Nom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 29/10/1968 N° Département 99 Commune ZHEJIANG Pays CN
Adresse : 12 RUE LEON JOUHAUX
75010 PARIS

Titre (2) Nom complet
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2021

ADAPTE POUR LA TELE-DECLARATION
PAR TELEDEC.FR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | MODA ORIENT - SIREN : 847718228

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905
Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse :	
Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse :	
Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse :	
Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse :	
Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse :	
Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse :	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.
01/01/2020 31/12/2020

Exercice du		au	ou Année :
Dénomination de l'entreprise : SIREN : 847718228			Néant ☒
SIREN de l'entreprise	PME au sens communautaire		Cocher la case
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
Dénomination et adresse			
SIREN			

I – RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE¹

CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)

CRÉANCES REPORTABLES

Réduction d'impôt en faveur du mécénat²

Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen

Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %³) + (ligne 2 × 9 %³) × 10/90 + ligne 3)

dont montant préfinancé

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte

1

Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail

2

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés

3

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise

Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 *sexies* du CGI)

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 *sexies* du CGI)

Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts :

¹ Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

² Si le montant des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat est supérieur à 10 000 € au cours de l'exercice, remplir le tableau III en annexe

³ À partir du 1^{er} janvier 2019, le CICE s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. Le taux est de 9 %.

Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI) et crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques	
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux (article 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (art. 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières

CRÉANCES REPORTABLES

Crédit d'impôt pour investissement en Corse

Crédit d'impôt en faveur de la recherche

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt famille

Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété

Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques

Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art

Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo

Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique

Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé

Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social

III – CAS PARTICULIERS

CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N

CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS



N° 11093 * 15

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISEDIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067

(2021)

@internet-DGFIP

ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDECL.FR

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise MODA ORIENT - SIREN : 847718228

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①	
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1 REN WENWEI M EMPLOYE POLYVALENT	116 RUE HENRI BARBUSSE 93300 AUBERVILLIERS
2 XU YINMEI MME VENDEUSE	12 RUE LEON JOUHAUX 75010 PARIS
3 XU DAOSEN M VENDEUR	12 RUE LEON JOUHAUX 75010 PARIS
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

26 TOTAUXB - AUTRES FRAIS

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
– de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) ⑩	41 256	– de l'exercice ⑩	12 801
– de l'exercice précédent ⑩	43 016	– de l'exercice précédent ⑩	

A AUBERVILLIERS le 09/07/2021

Civilité du signataire : M
Nom du signataire : XU DAOSUN
Qualité du signataire : PRESIDENT



DECLOYER
adapté à la télédéclaration
par TELEDEC.fr

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS

Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

MODA ORIENT - SIREN : 847718228

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2021

Local

Référence du local	9300111736614690Z1202182		
Invariant du local	930011173661		
Adresse du local	0007 RUE DES GARDINOUX Bâtiment B, étage 00, entrée 01		
	93300 AUBERVILLIERS		
Précisions sur l'adresse			
Propriétaire du local	TRANSPLEX	5499	
SIREN du propriétaire du local	333762391		
Mode d'occupation du local	Locataire		
Montant du loyer annuel du local	43 434		
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)			



Formulaire obligatoire n°14030*04
Articles 1586 ter à 1586 nonies du CGI



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 1330-CVAE-SD

@internet-DGFiP
Adapté à la télédéclaration
par TELEDEC.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALAIRES
(ELEMENTS DE REPARTITION DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES)

Dénomination de l'entreprise	MODA ORIENT - SIREN : 847718228
------------------------------	---------------------------------

A	Date	Nom du signataire	Qualité du signataire	Titre du signataire
AUBERVILLIERS	09/07/2021	XU DAOSEN	PRESIDENT	M

I. GÉNÉRALITÉS

Période de référence (JJMMAAAA)	Exercice du 01/01/2020	au 31/12/2020
------------------------------------	------------------------	---------------

Date de cessation	
-------------------	--

II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTÉE

Valeur ajoutée	A2	105 395
Chiffre d'affaires de référence	A3	231 280
Chiffre d'affaires de référence du groupe	B6	

*La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts
Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.*

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

III. RÉPARTITION DES SALARIÉS

A. LISTE DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

CODE NIC (5 derniers chiffres du SIRET)	NUMÉRO DU DÉPARTEMENT	COMMUNE DE LOCALISATION (en toutes lettres)	CODE INSEE ² COMMUNE (sur 3 chiffres)	NOMBRE DE SALARIÉS
A4	A5	A6	A7	A8

B. LISTE DES LIEUX D'EXERCICE DES SALARIÉS EMPLOYÉS PLUS DE TROIS MOIS HORS DE L'ENTREPRISE¹

NUMÉRO DU DÉPARTEMENT	COMMUNE DE LOCALISATION (en toutes lettres)	CODE INSEE DE LA COMMUNE	NOMBRE DE SALARIÉS
B1	B2	B3	B4

¹ (salariés sur des chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise, etc.)

² Le code INSEE d'une commune correspond aux trois derniers chiffres du Code Officiel Géographique, que vous pouvez déterminer sur le site www.insee.fr

MODA ORIENT

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 3.000 €

Siège social : 5-7 RUE DE GARDINOUX
93300 AUBERVILLIERS

R.C.S. BOBIGNY 847 718 228

APPROBATION DES COMPTES 2020 SUR SIMPLE DECISION DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 31 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt-et-un et le trente-et-un juillet à 11 heures,

PREMIERE RESOLUTION

Monsieur XU Daosen, président et actionnaire unique de la SASU MODA ORIENT approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un déficit bénéfice de 11.801 €.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

SECONDE RESOLUTION

Monsieur XU Daosen, constatant que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à 11.801 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

- au compte report à nouveau, soit 11.801 €, compte qui est porté à (14.801) €.

TROISIEME RESOLUTION

Monsieur XU Daosen après lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223.-19 du Code de Commerce, déclare approuver le contenu de ce rapport.

QUATRIEME RESOLUTION

Monsieur XU Daosen donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales, et notamment le dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Bobigny.

« Certifié conforme et original »

Monsieur XU Daosen



MODA ORIENT

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 3.000 €

Siège social : 5-7 RUE DE GARDINOUX
93300 AUBERVILLIERS

R.C.S. BOBIGNY 847 718 228

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 JUILLET 2021

Nous sommes réunis en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 et entendre la lecture du rapport de gestion de la gérance.

L'ordre du jour sur lequel vous êtes appelés à délibérer est le suivant :

- examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- lecture du rapport de gestion de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et du rapport spécial établi selon l'article L.223-19 du Code de Commerce,
- délibération sur l'approbation desdits comptes,
- délibération sur l'affectation du résultat dudit exercice 2020,
- quitus à la gérance,
- pouvoirs en vue des dépôts légaux.

Tous les documents sociaux, comptes, documents et renseignements s'y rapportant vous ont été communiqués, ou mis à votre disposition, dans les conditions et délais prévus par les textes en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

I. PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE SOCIAL ECOULE

Le chiffre d'affaires global hors taxes de l'exercice écoulé s'est élevé à 237.539 € contre 178.322 € l'exercice précédent.

L'ensemble des charges d'exploitation s'est élevé à 225.395 € contre 204.924 € l'exercice précédent.

Les achats de marchandises se sont élevés à 19.850 € contre 361.850 € l'exercice précédent.

Les autres charges externes se sont élevées à 66.002 € contre 61.842 € l'exercice précédent.

Les impôts, taxes et versements assimilés se sont élevés à 2.465 €.

Les rémunérations du personnel se sont élevées à 34.958 €.

Les charges sociales se sont élevées à 792 €.

Le résultat d'exploitation est positif à 12.144 €.

Le résultat net comptable de l'exercice est un bénéfice de 11.801 €.

II. EVOLUTION PREVISIBLE

La crise sanitaire que subit notre pays a malheureusement perdurée en 2020 avec notamment une seconde « vague » dans le dernier trimestre 2020. Le premier semestre 2021 a également été touché par cette crise et nous considérons que nous ne verrons un retour normal de nos habitudes qu'au début de l'année 2022 au mieux.

Notre chiffre d'affaires a évidemment baissé en 2020 par rapport à 2019.

Nous nous devons de continuer dans la voie de la persévérance et poursuivre notre adaptation à cette situation exceptionnelle avant de considérer celle-ci comme étant derrière nous.

III. EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS ENTRE LA CLOTURE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT

Voir paragraphe précédent

IV. ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT (Article 232-1 II du Code de Commerce)

Aucune.

V ACTIVITES DE FILIALES OU SOCIETES CONTROLEES ET REGULARISATION DES PARTICIPATIONS CROISEES.

Néant.

VI DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Pénalités : 90 €

« Certifié conforme et original »

Monsieur XU Daosen



MODA ORIENT

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 3.000 €

Siège social : 5-7 RUE DE GARDINOUX
93300 AUBERVILLIERS

R.C.S. BOBIGNY 847 718 228

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE EN DATE DU 31 JUILLET 2021

Conformément à l'article L.223-19 du Code de Commerce, ceci est un rapport sur les conventions intervenues directement ou indirectement entre la société et l'un de ses gérants ou associés pendant l'exercice écoulé.

Aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L.223-19 du Code de Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Le Président



« Certifié conforme et original »

Monsieur XU Daosen

